

Entre normes et *sensibilité* Droit et *musique*

Au-delà des questions juridiques récurrentes qui concernent la musique [droits des auteurs, des interprètes ; droit du travail ; contrats ; règles juridiques intéressant les entreprises culturelles ; problèmes liés aux nouvelles technologies ; etc.] ou de l'utilisation que la musique fait du droit, notamment dans des œuvres à appui textuel et narratif [l'élément juridique dans tel opéra ; etc.], l'objet du colloque sera d'envisager l'examen des rapports intrinsèques qui lient les deux domaines non seulement dans leurs aspects juridico-structurels mais aussi esthétiques, plastiques et ontologiques.

L'élargissement du concept de norme au-delà du droit, le dépassement de la confrontation entre normes et pratiques artistiques, la focalisation sur les pratiques productrices de normes ouvrent des pistes de recherche. Il y aura lieu de s'interroger sur l'origine et la pratique des codifications, la question du sujet, la notion de hiérarchie, le rôle de la raison et les modes de rationalisation, qu'il s'agisse de les prolonger, de les infléchir ou de rompre avec eux.

Les réflexions sur le genre entendu au sens large, les réponses fournies par le droit, le traitement des inégalités ou des différences existant entre hommes et femmes à travers l'exercice instrumental ou vocal, l'existence des droits et libertés, les approches émanant de l'histoire de l'art, de la littérature et des pratiques musicales (composition, interprétation) seront de nature à enrichir la réflexion.

Une attention particulière est accordée à la période qui s'étend de la Révolution - [1789 abolition des privilèges ; 1791 & 1793 apparition des droits de l'auteur en France] - à la fin du XIX^e siècle marqué par la Convention de Berne (1886). C'est durant cette période que s'affinent les politiques publiques qui s'étendent de la gestion des salles à l'organisation de la censure, le cadre juridique des représentations musicales et de nouvelles problématiques posées par l'apparition des grands festivals et l'internationalisation des répertoires et des artistes.

Les interventions envisageront les problématiques attachées à la légitimité juridique des normes et des pratiques, aux rapports de la production symbolique et du droit, au mécénat, aux principes de sociabilité et de socialisation, les expressions du droit à travers les œuvres, les mises en scènes opératiques du droit.

« La loi a trait au champ de la composition, dont la musique est paradigmatique (...). La loi lie en composant, loi de la composition et composition de la loi. Aussi la musique suscite-t-elle bonne disposition pour l'âme et pour la cité, comme la gymnastique produit bonne disposition pour le corps. »

Danielle Montet,
Les traits de l'être : essai sur l'ontologie platonicienne,
éditions Jérôme Millon, Grenoble, 1990, p. 168.

« Le droit n'est donc pas l'œuvre d'un législateur, fût-il éclairé, mais une construction collective inconsciente du Volkgeist, dont le juriste est le médiateur, l'interprète. »

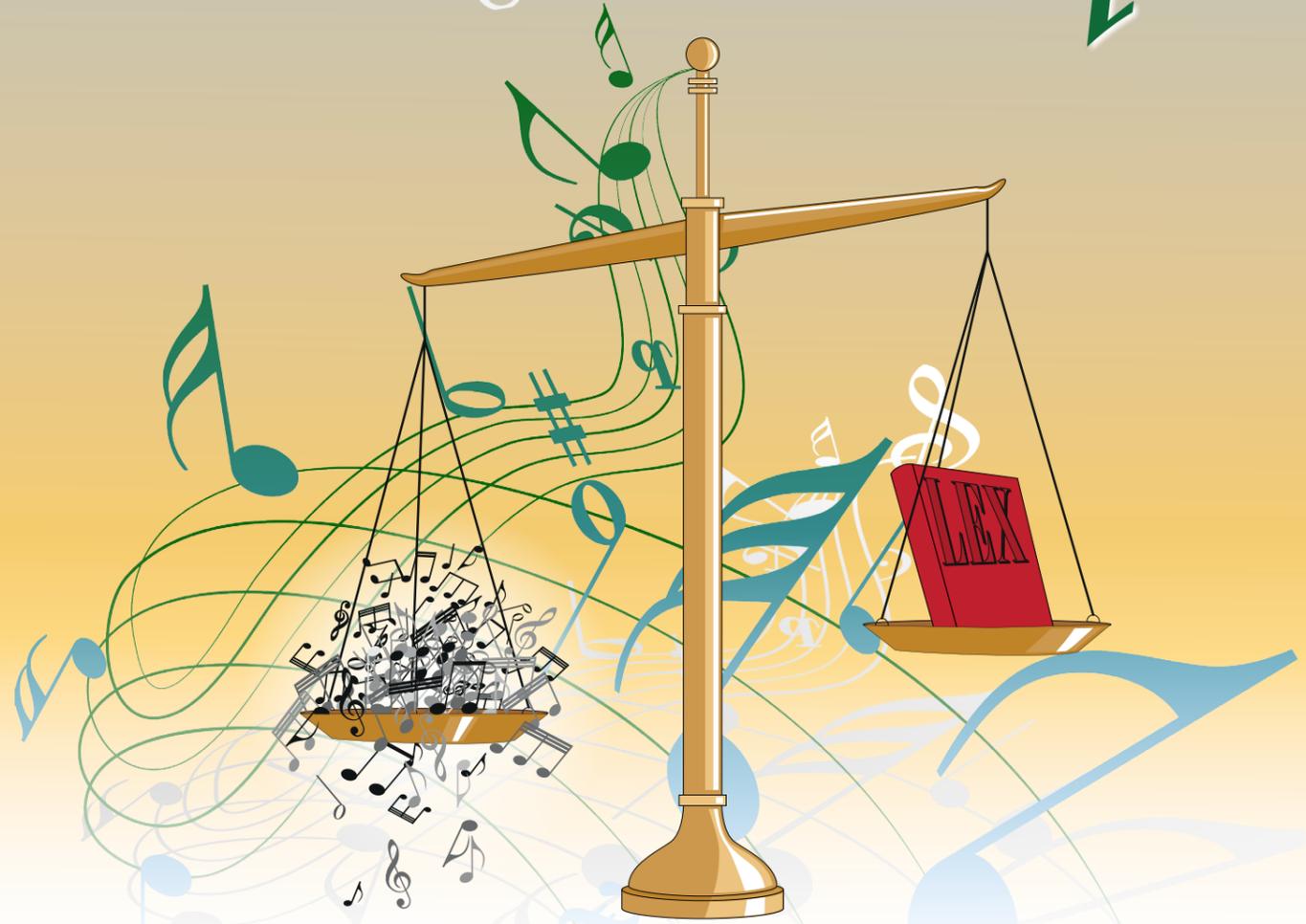
Norbert Rouland,
« La raison, entre musique et droit : consonances »
in Droit et Musique, PUAM, 2001, p. 74.

Création & Impression : DEPIL/PSI - Imprimerie d'Aix-Marseille Université - Aix-en-Provence

COLLOQUE

Entre normes *sensibilité*

Droit *musique*



30 JUIN 2016
Faculté de droit et de science
politique - Amphi Favoreu
5 av Robert Schuman
Aix-en-Provence **8h30**

1^{er} JUILLET 2016
Musée Granet
Auditorium
Place Saint-Jean de Malte
Aix-en-Provence **8h45**



30 juin

Amphithéâtre Favoreu, FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

8h30 Allocutions introductives :
 M. le Pr Hervé ISAR, *Vice-président de l'Université d'Aix-Marseille chargé du patrimoine, directeur du LID2MS*
 M. le Doyen Philippe BONFILS
 Mme Claire GIRAUDIN, *Directrice de Sacem Université, Sacem - Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*

Présentation du colloque : Patricia SIGNORILE, *MdC HDR, sciences de l'art, AMU*

9h15 Rapport introductif :
 La musique et le droit, Norbert ROULAND, *Pr histoire du droit, AMU, Institut Universitaire de France, membre honoraire*

La musique revisitée par le droit

Sous le regard de l'histoire et de la philosophie

9h30 Aux origines du rapport entre droit et musique dans la Grèce archaïque,
 Maria Paola MITTICA, *Pr di giurisprudenza, Università di Urbino, Italian Society for Law and Literature*

9h50 Une idée sur la musique en terre d'Islam, l'exemple des frères de pureté (Ikhwane Al safae),
 Fouzi RHERROUSSE, *Pr droit privé, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université d'Oujda*

10h10 Culte divin et musique sacrée : les objectifs de la codification musicale dans les Églises chrétiennes du Moyen Âge au XIX^{ème} siècle,
 Blandine CHELINI-PONT, *Pr histoire, AMU*

10h30 Pause

11h00 L'interprétation musicale des droits fondamentaux de la personne condamnée,
 Emmanuelle SAULNIER-CASSIA, *Pr droit public, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

11h20 Critique musicale et critique des droits de l'homme chez Nietzsche,
 Vassili TOKAREV, *Pr droit public, Université de Samara (Russie), chercheur à l'Institut des Hautes Études sur la Justice, Paris*

11h40 Des liens du droit et de la musique à travers le prisme de la philosophie,
 Patricia SIGNORILE, *MdC HDR, sciences de l'art, AMU*

12h Débat et pause

L'œuvre, l'auteur et le droit

14h15 Le système juridique est-il un orchestre? Regards comparatifs sur l'utilisation des métaphores musicales par les juristes,
 Giorgio RESTA, *Pr droit comparé, Dipartimento di giurisprudenza, Università di Roma 3*

14h35 Improvisation et performance dans le jugement juridique : similitudes et différences entre musique et droit,
 Valerio NITRATO IZZO, *chercheur, philosophie du droit, Università di Napoli*

14h55 Le contentieux administratif des professions musicales,
 Jean-Marie PONTIER, *Pr droit public, AMU*

15h15 Pause

15h30 Peut-on parler d'un « droit musical » ? Analogies entre la règle de droit et la règle musicale,
 Sébastien CACIOPPO, *doctorant contractuel, droit privé, AMU*

15h50 Les coauteurs d'une œuvre musicale : entre conflit d'intérêts et partage équitable des droits,
 Alizée CIRINO, *doctorante, histoire du droit, AMU*

16h10 Constitution et hymne national,
 André ROUX, *Pr droit public, IEP d'Aix-en-Provence*

16h30 Débat et conclusion



1^{er} juillet

Auditorium, MUSÉE GRANET

8h45 Propos introductifs :
 M. Bruno ELY, *Conservateur en chef du Patrimoine, directeur du Musée Granet*
 M. le Pr Hervé ISAR, *Vice-président de l'Université d'Aix-Marseille chargé du patrimoine, directeur du LID2MS*
 Mme Patricia SIGNORILE, *MdC HDR, sciences de l'art, AMU*

Normes et pratiques : de quelques paradigmes interdisciplinaires

Ce que la musique dit du droit

9h15 L'œuvre musicale face aux limites et ambiguïtés de la notion de propriété intellectuelle,
 Marc SIGNORILE, *Dr HDR, musicologue, Aix-en-Provence*

9h35 À partir des 4 saisons de Vivaldi : Venise et son territoire, représentation et réalité. Une analyse historique, politique et institutionnelle,
 Marc PENA, *Pr histoire du droit, AMU*

9h55 Dissonance et résolution de Tancredi de Campra à Rossini : de l'Opéra baroque à l'Uchronie, ou comment la musique et la science-fiction contribuent à penser autrement la première Croisade,
 Ugo BELLAGAMBA, *MdC, histoire du droit, Université de Nice*

10h15 Pause

10h45 La mise en musique des lois chez Jean de Dieu d'Olivier,
 Antoine LECA, *Pr histoire du droit, AMU*

11h05 L'art musical peut-il se commander ? Réflexions sur les relations entre l'artiste et le pouvoir politique durant la période révolutionnaire,
 Jahiel RUFFIER-MERAY, *MdC histoire du droit, Faculté de Droit de Toulon*

11h25 Répertoire musical populaire et droits d'auteurs : l'exemple provençal,
 Remi VENTURE, *Directeur du Patrimoine, Saint-Rémy de Provence*

11h45 Débat et pause

De quelques configurations immanentes...

14h15 Musique et société dans l'œuvre de Montesquieu, approche critique et répercussions au XIX^{ème} siècle,
 Christian BRUSCHI, *Pr histoire du droit, AMU*

14h35 Musique romantique et événements historiques,
 Jean-François BREGI, *Pr histoire du droit, Université de Nice*

14h55 L'esprit romantique : de l'enfer aux paradigmes,
 Valérie MICHEL-FAURE, *Enseignante d'histoire de l'art, École Supérieure d'Art et de Design - Toulon Provence Méditerranée (ESAD-TPM)*

15h15 Pause

15h45 Un juriste manqué, un compositeur réussi : le cas Tchaikovsky,
 Anatoly KOVLER, *Pr anthropologie du droit et des droits de l'homme, Université de Moscou*

16h05 Le Maloya : de la rébellion à la résilience et à la reconnaissance,
 Laurent SERMET, *Pr droit public, Institut d'Études Politiques, Aix-en-Provence*

16h25 Rapport de synthèse : Jean-Philippe AGRESTI, *Vice-Président au partenariat avec le monde socio-économique, Pr histoire du Droit, AMU*

16h45 Débat et conclusion

17h30 Pot d'honneur

18h30 Visite de l'exposition « Charles Camoin : Un peintre dans sa lumière », musée Granet